




<b>COMPTE RENDU REUNION WEBEX CLUSTER PROTECTION ;</b>		<b>Lieu : NIAMEY</b>	<b>Date : 17 Avril 2020</b>
<b>CP Niger</b>	Lead :HCR Co lead: MAH /GC, Co facilitator:		
<b>Participants</b>	MAH/GC, CIAUD, UNHCR, WV, CICR, SCPE, UNFPA, DRC, PAM, UNICEF, OCHA, ASB, GTP Diffa, GTP Tillabéri, GTP Maradi, SGTP Ouallam Forum Réfugiés-Cosi, co-Lead SCPE, REACH, SOS Niger, SFCG, RRM, ECHO, CRL.		
<b>Agenda</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Préoccupations des populations civiles à Tillabéri</li> <li>2. Considérations minimales pour le retour des PDI dans leurs localités d'origine (Tillabéri)</li> <li>3. Protocole de partage de l'information</li> <li>4. Suivi de la situation PDI à Maradi</li> <li>5. Impact du COVID 19 sur les activités de protection</li> <li>6. Divers</li> </ol>		
	<p>Depuis le début de la pandémie du Covid 19, le Cluster Protection a tenu sa première réunion par Webex sous la supervision de sa Coordinatrice. De manière générale, le but était de discuter des préoccupations du Cluster quant à la protection des PDI dans les régions affectées par la crise sécuritaire et humanitaire. Des échanges sont également prévus à propos du protocole de partage des informations en raison de la mise en place du télétravail suite à la pandémie du COVID 19. D'autres points inscrits à l'ordre du jour ont également étaient annoncés avec entre autres la mise à jour de la situation de Maradi suite à la mission conjointe qui s'est déroulée en Mars 2020. En l'absence d'amendement à l'agenda proposé par la coordinatrice, celui-ci a été adopté. Il est également attendu de la réunion et des échanges des inputs en vue de préparer la réunion de l'inter-clusters.</p> <p style="text-align: center;"><b>1. Préoccupations des populations civiles à Tillabéri</b></p> <p>En ce moment, il y a beaucoup de mouvements dans la région de Tillabéri notamment en raison des opérations militaires qui s'y déroulent dans le cadre de la lutte contre les Groupes Armés Non Etatiques (GANÉ). A ce sujet, beaucoup d'acteurs de terrains ont noté certaines préoccupations des populations locales. Il s'agit surtout des allégations d'exactions et de violations graves des droits humains par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Certaines informations faisant état de perquisitions intempestives sans respect de la vie privée,</p>		<p><b>Allégations de violations des DH/ Actions en cours</b></p>



de confiscations et/ou destructions de biens (motos), saisies de carburant ou d'autres biens des transporteurs au prétexte qu'ils ravitailleraient les GANE, des arrestations arbitraires souvent sur simple dénonciation des voisins ou des tiers et des allégations de tortures et autres traitements cruels ou inhumains durant la détention ont été portées à l'attention des acteurs de protection. Des cas de disparition forcées ont été également signalés ainsi que des déplacements forcés sur injonction et ultimatum des FDS. Face à cette situation, une première note confidentielle reprenant une série d'allégations de violations de droits humains a été élaborée et portée à l'attention de la Coordonnatrice Humanitaire par le Lead du cluster protection. La Coordonnatrice humanitaire a saisi à son tour la Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP). Le Cluster protection a par la suite saisi la CNDH et autres acteurs de droits humains. Fort de cela, la CNDH a invité le Ministre de la défense à se présenter par devers elle répondre sur ces allégations.

En plus de cette note confidentielle, le Cluster Protection a élaboré un autre projet de note de plaidoyer beaucoup plus général qui sera soumis aux membres pour recueillir leurs observations et inputs avant de l'adresser aux autorités régionales et aux FDS.

Ce point sur la situation de Tillabéri a été complété par le point focal du GTP Tillabéri qui a évoqué la poursuite des mouvements de populations dont une centaine de ménages de la région frontalière avec les Burkina Faso qui est descendu vers Téra, Gothèye et d'autres grandes localités. Par ailleurs, il a indiqué que les conséquences des actes des FDS se traduisent par une grande méfiance à leurs égards par les populations mais surtout leur impact sur la coexistence pacifique à Ayérou et Inatès en raison du caractère sélectif de la repression des FDS. En effet, les populations ne comprennent pas que les militaires ciblent spécifiquement certaines maisons ou villages alors que d'autres ne sont pas inquiétées. Ce qui est de nature à troubler la cohésion sociale. Il y a donc un impact réel sur la coexistence pacifique. En ce qui concerne les actions entreprises par le GTP, il y a eu une rencontre et des échanges avec les autorités et les FDS (Gendarmerie et Garde Nationale) au niveau départemental en vue de comprendre les opérations en cours. Le GTP a saisi l'occasion pour rappeler les exigences minimales en matière de protection des populations civiles et du respect des droits humains. Le GTP n'a cependant pas pu rencontrer les représentants de l'opération Almahaw. Au niveau regional, le GTP a partagé les informations concernant les préoccupations des populations avec ses différents membres et la réunion du groupe qui était prévue n'a pas pu se tenir. Elle se tiendra très probablement au courant de la semaine prochaine. Une autre précision apportée par rapport aux mouvements

des populations réside dans le fait que les opérations militaires et les incursions des GANE ne provoquent pas seulement des déplacements internes. En effet, des mouvements conséquents de nigériens qui franchissent la frontière malienne ont été observés, principalement des membres de la communauté Touareg Daoussag. Au-delà des besoins d'appui en matière de protection, cette situation entraîne d'importants défis en termes wash, en abris, etc. La recommandation la plus urgente à ce niveau est liée à la nécessité d'établir des Evaluations Rapides de protection (ERP) pour mieux estimer les besoins. Certes, des évaluations ont commencé mais elles n'ont pas pu toucher toutes les populations. Au cours des discussions, la coordinatrice a affirmé que les préoccupations des populations de la région de Tillabéri relatives aux allégations de violations des droits humains ont également été évoquées au niveau de la CIMCoord où étaient présents les représentants des FDS et notamment de la force Almahaw. Sur la même question, il a été précisé que les destinataires de la note de plaidoyer qui sera adressée sont les autorités départementales et les représentants de la force Almahaw à Tillabéri et aux autorités nationales à Niamey. En marge des discussions, ont été mentionnées les initiatives de la Coordinatrice humanitaire visant à saisir le Premier ministre sur cette question. Un projet de la note de plaidoyer sera partagé avec les membres du Cluster afin que ceux-ci fassent leurs observations et suggestions.

## **2. Considérations minimales sur le retour des PDI**

Il s'agit des personnes déplacées internes qui sont sur le site de Ouallam qui ont manifesté leur volonté de retourner dans leur zone d'origine à Tiloa. Mais il semblerait que ce sont plutôt les FDS qui ont envisagé d'assurer ce retour à travers un appui pour le transport dans des camions militaires. Dès lors, le lead du Cluster Protection a saisi la coordinatrice humanitaire de la question. Et lors de la réunion de la CIMCoord du 16 avril, le Cluster Protection a évoqué avec les militaires la délicate question du transport des PDI dans des véhicules militaires eu égard au respect des principes humanitaires. En effet, transporter des populations civiles dans des camions militaires dans une zone de conflit peut présenter de risques sérieux pour celles-ci. C'est pourquoi le Cluster a jugé utile là aussi de préparer une note sur les considérations minimales sur le retour des PDI qui sera adressée aux autorités préfectorales de la zone. En effet, il est important de savoir si réellement les conditions de retour dans zones concernées sont réunies en particulier la sécurité, l'existence d'un minimum d'infrastructures. Par ailleurs, selon les rapports des partenaires ces considérations sur le retour des PDI pourraient concerner la région de Maradi où des PDI ont commencé à retourner dans leur zone d'origine. A ce niveau la

**Nécessité de réaliser des ERP**

**Partage de la note avec les membres pour leurs inputs**

Coordonnatrice du Cluster a lancé un appel aux membres volontaires qui pourraient se joindre à l'équipe du Cluster pour contribuer à élaborer le projet de note sur ces considérations minimales.



Face à cette situations de violation de droits humains et de déplacements forcés de populations ainsi que sur la vulgarisation des normes de protection des personnes déplacées internes et de la loi 74-2018, il avait été prévu d'organiser des formations à l'attention des FDS et des autorités régionales mais la coordinatrice a évoqué la difficulté d'effectuer à l'heure actuelle des formations de sensibilisation et de renforcement de capacités. C'est pourquoi elle a suggéré pour atteinte le même objectif d'établir des brochures, des guides ou des dépliants sur les droits humains ou sur les principes du retour des PDI destinés non pas seulement à la hiérarchie militaire mais également à l'endroit des hommes de troupe. A ce niveau, un appel a été lancé aux partenaires pour des suggestions et des propositions pour suppléer aux formations qui étaient prévues.

Une proposition de formation des formateurs en ligne a été suggérée en vue de permettre à ces derniers une plus large diffusion des messages. Il y a également eu une proposition visant à tenir des formations avec des groupes restreints de FDS permettant de respecter les mesures de sécurité sanitaire mise en place. Ces groupes restreints pourront à leur tour relayer les messages au sein de leur unité.

### **3. Protocole de partage de l'information**

La Coordinatrice a rappelé le contexte actuel de travail où les données ne sont plus stockées au bureau mais plutôt à domicile. A cet égard, le premier appel lancé était lié au respect des principes de confidentialité. Quant au protocole, un projet a été élaboré sur la base d'une synthèse entre le protocole de partage d'information qui existait déjà au niveau du Cluster et le protocole de l'IM working group. Le premier visait à assurer la confidentialité et la protection des données et de l'information entre partenaires alors que le second concernait les échanges entre le Cluster et les différents partenaires. Les données qui sont publiques sont généralement mises en ligne sur le site « humanitarian response », les autres doivent faire l'objet d'un traitement conformément au protocole.

Le projet de protocole sera partagé aux partenaires du Cluster pour qu'ils puissent faire leurs observations.

**Partage des drafts  
Finaux du procole  
de partage des  
informations**

#### 4. Suivi de la situation PDI à Maradi




Le premier point abordé pour cette région est lié au retour des PDI. Ainsi il a été enregistré un retour dans leurs localités d'origine de 122 ménages de 784 personnes, principalement Chirgué et Garin Wali. Ce retour a été motivé par la présence des FDS dans ces localités car en effet la principale préoccupation de ces PDI est la sécurité. Cependant, ces PDI se sont retrouvés démunis car les rares biens qu'ils ont espéré retrouver à leur retour, ont été volés. D'où un besoin d'assistance ou de mesures d'accompagnement. A ce niveau, la coordinatrice a saisi l'occasion pour justifier la pertinence de la note sur les considérations minimales avant le retour. En particulier, la nécessité de faire une évaluation non pas seulement sur les questions de sécurité mais aussi sur les conditions d'un retour dans la dignité pouvant être durable et éviter ainsi que les populations ne se déplacent à nouveau.

Certains acteurs de terrain ont tenu à relativiser le caractère volontaire des retours enregistrés. En effet, il semblerait que plusieurs types de contraintes ont pesé sur le choix des PDI. Outre les conditions de vie difficile sur certains sites avec l'arrivée des grandes chaleurs, le mois de Ramadan qui arrive et l'absence de moyens de subsistance, les PDI sont dans certains cas l'objet de pressions au niveau des sites pour quitter les parcelles occupées. Tous ces facteurs amènent les PDI à choisir de retourner dans des localités qui ne sont pas encore sécurisées.

Le deuxième point abordé concernait la mission conjointe organisée par le Cluster qui a été effectuée sur Maradi du 2 au 6 mars 2020 et dont le rapport a été partagé avec les membres. Si jusqu'à la fin de l'année 2019, il n'y avait officiellement pas de PDI à Maradi, lorsque la mission a eu lieu, elle a pu estimer à près de 5000 le nombre de ceux-ci. Mais depuis lors, les chiffres ont évolué notamment sur la base d'une estimation données des ERP et des rapports de protection. aujourd'hui, on estime à approximativement 18.000 le nombre des personnes déplacées. La mission a recommandé que les équipes de monitoring sur place puissent appuyer l'enregistrement de manière à ce que le dénombrement soit fait avec des listes comme c'est le cas pour d'autres régions, et cela en attendant que le comité de collecte de données puisse s'impliquer complètement. Sur la procédure de recensement, il y a environ 11.500 personnes qui ont enregistrées à travers l'outil Kobo. La mission a également procédé à la mise en place du GTP. Ce groupe est pour l'instant le même qui traite de la question des réfugiés. Des évaluations de protection et des MSA ont été réalisées et certains PDI ont reçu une assistance en vivres, en NFI, en abris, etc.

En complétant la situation de Maradi, les collègues du GTP ont fait part de l'importance que la mission conjointe aussi bien au niveau de son

**La préoccupation majeure ici est donc de savoir comment améliorer les conditions de vie sur les sites/ Comment améliorer la communication avec les PDI**



appui mais par les contacts qu'elle a noué avec les autorités locales qui ont permis à ces dernières d'avoir un meilleur regard et une reconnaissance de la situation des PDI dans la région. Ce qui est de nature à faciliter la protection et l'assistance de ces personnes. Le GTP Maradi a évoqué la présence 1690 de 12.201 personnes dans 42 villages repartis dans les communes de Madarounfa, de Gabi, de Tibiri, de Djiratawa, de Guidan Roudmji, de Sarkin Yamma. En ce qui concerne le GTP, il se réunit à intervalles de 2 semaines. Mais puisque c'est le même groupe qui traite des réfugiés, une séance est exclusivement consacrée à la question des PDI à chaque quinzaine. En matière d'assistance, il existe des gaps importants car les MSA n'ont concernées que quelques localités comme Moullé, Inkoureygaw et Garin Wali où le partenaire ACF a effectué une assistance en abris et une distribution de vivres. C'est le cas également des PDI des villages de Malamey, de Guidan Kare, de zanfarawa et de Sanguirawa qui ont bénéficié de kit abris. Cependant, ce sont plusieurs milliers de ménages de PDI de la région de Maradi qui n'ont jamais reçu d'assistance depuis leur arrivée dans les villages d'accueil.

On peut déplorer une très faible présence des acteurs humanitaires dans la zone de Madarounfa car la question des PDI a longtemps été niée. En effet, même dans les zones où l'on note une certaine présence des acteurs, les interventions ne sont pas axées sur les PDI. A titre d'exemple : bien COOPI soit présent dans la zone en matière de référencement, son intervention se limite pour l'instant aux seuls réfugiés. Mais le GTP est entrain de mener un plaidoyer pour mobiliser les acteurs humanitaires. Pour illustrer ce gap, on peut évoquer la prise en charge psychosociale des PBS et toute autre forme de handicap où seul HI se trouvait présent à la fois à Guidan Roudmji et Madarounfa jusqu'en février où le partenaire a cessé d'être présent à Madarounfa. De plus, la prise en charge étant opérée dans les CSI, HI ne dispose pas de moyen de transport pour les cas nécessitant une assistance. Sur le plan sanitaire, l'absence de gratuité dans la prise en charge médicale des PDI est un frein à leur accès aux soins de santé car seuls les enfants des PDI de moins de 5 ans bénéficient d'un accès gratuit aux services de santé. Des difficultés existent aussi sur l'assistance en matière de protection car il y a des référencement sur des cas de viols et d'enfants séparés qui ont été faits à la DDPE de Madarounfa et qui sont restés sans suite car cette dernière a évoqué un manque de moyens pour dissuader les partenaires de lui orienter les cas.

Dans le domaine de l'éducation, une grande majorité des enfants des PDI ne fréquente pas les établissements scolaires. La mission conjointe conduite par le Cluster Protection a d'ailleurs eu l'occasion de constater par la voix du directeur de l'école du village de Garin Walin que sur plus

**Existence de gaps importants dans les interventions aux PDI. Le GTP doit faire un point sur tous les gaps**

**Il a été recommandé un plaidoyer pour la mobilisation des acteurs dans cette région**

**Gaps important en matière d'éducation**

de 200 enfants en âge d'aller à l'école, seuls 12 sont scolarisés. Et d'un autre côté, les villages manquent cruellement d'espaces amis enfants où on peut envisager un encadrement afin d'aider ces enfants à construire durablement leur résilience.



L'importance des gaps qui existe dans l'assistance aux PDI y compris dans le besoin en habits dans la région de Maradi pose inévitablement la question de leur droit à vivre dans la dignité.

De manière générale, il semble que la crise du Covid 19 a placé de nombreux partenaires dans une situation où ils n'ont pas pu finaliser leur projet de financement pour la couverture des besoins des réfugiés et des PDI. Ce qui explique que les réponses soient timides et que les chemins de référencement ne fonctionnent pas comme il se doit. De ce fait, la coordinatrice a invité les partenaires à ressortir les gaps afin de mener des plaidoyers pour trouver les solutions de financement.

Enfin, suite aux échanges qui sont intervenus, une précision quant à une bonne implication des communautés hôtes dans l'assistance a été donnée.

#### **5. Impact du COVID 19 sur les activités de protection**

A ce niveau, il convient de mentionner le document partager par OCHA sur lequel les différents clusters doivent travailler. Ce document sera mis à la disposition des membres du cluster. Il s'agit de réaliser une mise à jour globale sur la réponse humanitaire par rapport au Covid 19. Les renseignements doivent être donnés mensuellement sur l'impact du Covid 19 sur les activités du Cluster, le délai de transmission pour ce mois court jusqu'au 22 avril. Il est également demandé si le Covid 19 aura un impact sur les activités HRP de telle sorte qu'il faudrait revoir le HRP. En faisant la balance entre les activités réalisées depuis le début de l'année et les activités susceptibles d'être réorientées, les partenaires pourraient avoir une idée sur l'incidence de la pandémie sur le HRP.


#### **6. Divers**

Un seul point a été inscrit dans cette rubrique : c'est la question du guide standard des procédures opérationnelles SOP à propos duquel les partenaires ont fourni leurs contributions en détaillant comment ils vont poursuivre concrètement la mise en œuvre de leurs activités dans le contexte d'épidémie du Covid 19. Ce guide sera à nouveau partagé pour que les partenaires puissent renseigner les informations manquantes notamment au niveau des différentes annexes. Le S/cluster VBG a déjà finalisé ses messages clés et le SCPE le fera

**Inputs des partenaires attendus pour un**

**Plaidoyer pour que les partenaires finalisent leurs accords**

**Contribution du cluster au SITREP Covid de l'ICC,**

	<p>incessamment. Les informations fournies par les partenaires ont déjà été transmises à OCHA qui va élaborer un SOPs global.</p> <p> <b>Cluster Protection</b></p> <p>Ayant remercié les participants pour leur disponibilité, la Coordinatrice a mis fin à la réunion.</p>	
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--